Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 le recrutement de magasiniers des bibliothèques réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi de magasiniers des bibliothèques, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur SAQUET Philippe, Ingénieur d'étude de classe normale, Président, Nantes Université, Nantes,
Madame PEROL Hélène, Magasinière principale 1ère classe, Université de Bordeaux, Bordeaux,
Madame HUVELLE Virginie, Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle, Nantes Université, Nantes,
Monsieur MARCHAND Yann, Conservateur général des bibliothèques, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 mai 2022.

La Présidente de Nantes Université

Carine Bernault

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
Le premier vice-président
DOMINIQUE AVERTY

Présidence de Nantes Université
1 quai de Tourville – BP13522
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr